



AVIS D'ABATTAGE D'ARBRE(S)

La Municipalité de Moudon, conformément à l'article 4 du règlement communal sur la protection des arbres, soumet à l'enquête publique locale

du 15 mars au 3 avril 2023

la demande d'abattage suivante :

Propriétaire :	Kushtrim HYSENI Chemin du Levant 6 1510 MOUDON
Parcelle :	649 – Les Combremonts 31
Arbres à abattre :	1 tilleul
Motif :	Trop proche des bâtiments existants
Compensation :	Tilleul, chêne ou érable

Les éventuelles remarques ou oppositions doivent être adressées à la Municipalité d'ici au 3 avril 2023.

LA MUNICIPALITE